

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 3 juin 2019, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Marie CORBEY Patricia COUETTE Carole CHEVARIE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYENS: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-06-168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 juin 2019, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-169

AUTORISATION – UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DE LA TENUE D'UNE MANIFESTATION PACIFIQUE – DROIT DE PÊCHE À PIED

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville (voisin de la cantine Chez VéroH Inc.), sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, notamment quant à la surveillance et la sécurité de l'événement, aux fins de la tenue d'une manifestation pacifique concernant le

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

droit de pêche à pied, qui aura lieu le 9 juin 2019, ou reportée au 16 juin 2019 en cas de pluie;

QUE M. Jean D’Ars MORIN soit responsable d’aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2019-06-170

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COOPÉRATION MUTUELLE FUTURE – PORT DE SEPT-ÎLES – PORT DE PORT-CARTIER;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D’accepter l’Entente de coopération mutuelle future concernant les deux centres portuaires entre l’administration portuaire de Sept-Îles et la Ville de Port-Cartier, telle que soumise lors de la commission permanente du 27 mai 2019;

D’autoriser le maire ou le maire suppléant à conclure et à signer, pour et nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l’absence de public, aucune question n’est posée.

2019-06-171

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 3 juin 2019, débutée à 12 h 00, soit levée à 12 h 04.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée**

**M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

NDC/bb

